



PROCES-VERBAL
Conseil Administration du 7 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril à 20h30, les membres du conseil d'administration, dûment convoqués le un avril deux mil vingt-cinq, se sont réunis sous la Présidence de Monsieur David JULLIEN, Président.

Nombre de membres en exercice : 08
Nombre de membres présents : 06
Nombre de votants : 06

Membres absents : M. GAUTIER Antoine et Mme FROC Manon.

Secrétaire de séance : Mme REGNIER Stéphanie

Membres convoqués : JULLIEN David, Mme MOREL Gwénaëlle, Mme KRIEGER Nathalie, Mme REGNIER Stéphanie, M. BOHUON Paul, et Mme POMEL Marie-Sophie, M. GAUTIER Antoine et Mme FROC Manon.

Demande d'approbation de la séance précédente :

Monsieur le Maire demande au Conseil d'administration l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 4 novembre 2024.

Le conseil d'administration **ACCEPTE**, à l'unanimité des membres présents, le compte rendu de la précédente séance en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Récapitulatif des décisions prises au cours de la séance du 7 avril 2025

01.2025 : Vote du Compte Administratif 2024 et de l'Affectation de résultat
02.2025 : Approbation du compte de gestion 2024
03.2025 : Vote du Budget Primitif 2025

01.2025 : Vote du Compte Administratif 2024 et de d'Affectation de résultat

Vote du Compte Administratif 2024

Monsieur le Président présente à la Commission le compte administratif 2024 du CCAS et se retire. M. BOHUON, doyen de l'assemblée, conduit la séance.

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 3 412.78 €

Recettes : 3 272.95 €



INVESTISSEMENT

Dépenses : 0.00 €

Recettes : 0.00 €

Le résultat de l'exercice qui est de – 139.83 €, avec le report d'exercice 2023 de + 1 860.41 € donne un solde d'exécution de : + 1 720.58 €.

M. le Président se retirant, la Commission, après en avoir délibéré à l'unanimité (POUR 5, CONTRE 0, ABSTENTION 0) :

- **APPROUVE** le compte administratif 2024 du CCAS.
- **CHARGE** M. le Président de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Affectation du résultat 2024

Monsieur le Président reprend la conduite de la séance.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 pour le budget CCAS, il est constaté que le compte administratif 2024 ne présente pas de déficit de fonctionnement ni de report en investissement. Une affectation de résultat n'est donc pas nécessaire.

La Commission PREND ACTE.

02.2025 : Approbation du compte de gestion 2024

Après présentation du compte administratif, et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats, du compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont conformes :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

La Commission, après en avoir délibéré à l'unanimité (POUR 6, CONTRE 0, ABSTENTION 0) :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **CHARGE** M. le Président de signer tous les documents relatifs à cette affaire.



03.2025 : Vote du Budget Primitif 2025

Monsieur le Président présente à la Commission une proposition de budget primitif 2025 pour le CCAS.

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 5 000.00 €

Recettes : 5 000.00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 0.00 €

Recettes : 0.00 €

La Commission, après en avoir délibéré à l'unanimité (POUR 6, CONTRE 0, ABSTENTION 0) :

- **ACCEPTE** le budget primitif 2025 du CCAS.
- **CHARGE M.** le Président de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Questions diverses :

Dates évènements 2025 :

- Pique-nique et photo des classes « 5 » : Dimanche 22 juin 11h00 + journée biodiversité SMA
- Repas des aînés : Dimanche 21 septembre (Distribution des flyers début septembre)
- Sortie Bowling : report en 2026
- Arbre de Noël : Dimanche 14 décembre (Distribution des flyers avant le 1^{er} novembre, réponses limite le 16 nov)

<i>Le Secrétaire de séance :</i>	Mme Stéphanie Regnier
---	-----------------------